

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 30 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le trente novembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 23/11/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET,

Absent(s) (es) excusé(s) (es): Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE et Naudy ROUX

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n°32-2018

Aménagement forestier de la forêt sectionale de MONTLAUR (31,73 ha)

Le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'**aménagement forestier de la forêt sectionale de MONTLAUR d'une surface de 31,73 ha**, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212, D212-1 et D212-2 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **émet un avis défavorable** au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt, pour une période de 20 ans allant de 2019 à 2038.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

